

### La sortie de l'établissement

Pour les adolescents et les jeunes majeurs, la question de leur devenir professionnel est centrale. L'enjeu est de les accompagner vers l'emploi effectif, en milieu ordinaire ou protégé, en s'assurant également que leur intégration sociale soit adaptée.

Lorsque l'adolescent démontre ses capacités d'autonomie, la réorientation vers le SESSAD, la plateforme départementale de préapprentissage au CFA (*faire un lien vers le site internet de D'PARH ?*) ou vers les appartements éducatifs à Poitiers de l'IME (*faire un lien vers la page du site pour les appartements ?*) est privilégiée.

Pour les jeunes adultes, les sorties possibles sont parfois l'emploi direct ou le CART (*faire un lien sur le site internet ?*). Le plus souvent, le jeune intégrera un ESAT pour du travail à temps plein encadré par des éducateurs. Pour certains, une orientation en ESAT spécialisé pour adultes avec troubles psychiques pourra être envisagée. Pour ceux qui ont le plus de difficultés, l'orientation vers une annexe d'ESAT pour du travail à temps partiel ou vers un foyer est envisageable.